•

Genre du véhicule Marque Remorque de travail BIEL	2 0 0	Fiche d'homologation n ^o CH 9087 01		
MOYENS D'IDENTIFICATION "200" sur plaquette du constructeur Année de construction en préfixe du n° de châssis p.ex. "67" etc. Numéro du châssis frappé A l'avant, s/partie surérieure de la traverse Signe d'identification du moteur frappé Constructeur Ludwig BIEL, Zürich Importateur				
CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entrain Direction à pivot Assistance Frein de service Frein auxiliaire par timon sere avant Ralentisseur Frein stationnt. Mác. à vis sans fin Frein pr. ren agissant s/pneus des roues arr. Nom Blocage differ. Crochet rem. Ceil. 43 V CARROSSERIE Forme Epandeuse de bitume Nombre de places : Total : AV : milieu : AR	n. bre vit. Vitesse max. 30 *) km/h	MOTEUR Genre Temps		
DIMENSIONS Voie AV 590 AR 785 Diam. braquage G DR Empattement 1 400 /	Charge utile Poids total Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. essie	4.00 - 8 4 PR eu 530 530		

EQUIPEMENT (§) Equip	ement électriqueV	INDICATIONS POUR LE PER	MIS DE CIRCULATION	
Feux de route Avertisseur optique		Genre du véhicule Remorque de travail		
· Feux de croisement	Feux de position	Marque & type BIEL	200	
Feux de gabarit	Feux de brouillard	Chassis no	(selon véhicule)	
Avertisseur	Niv. sonore ()	Homologation no CH 9	087 01	
		Forme de la carr. Epand	euse de bitume	
Feux arrières	Lave-glace Catadioptres (AV=2/blanc 70	Couleur	(selon véhicule)	
Feux stop	Feux de recul AR=triangul.	Places ass. : Total	(avant)	
Eclair, plaque contr.	Plaque forme haute/oblongue	Poids à vide 420		
Rétroviseur	Indic. vitesse	Charge utile	CV Cylindrée cm ³	
Indic. direction clign.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Poids total 420		
AVlatér	AR	. 0.00 10304	l'ensemble	
Avert, clign.	Lampes de travail			
Feux complémentaires :				
REMARQUES, MODIFICATION ET	CONDITIONS:			

- *) Vitesse max.: 30 km/h Apposer le disque adéquat
- **) Distance centre oeillet centre essieu avant = 1.680 mm
- +) Bruit du moteur de travail : BRIGGS & STRATTON type 0116 01 = 84 dB/B à 3600 t/m.
- §) Equipement : N'est pas fixé à demeure ; doit être contrôlé lors de l'expertise individuelle (Feux arr. et stop, clignoteurs)

Lieu et date de l'expertise
Zirich, le 21, 7,1967

La commission d'expertise